



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 15 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juin à douze heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL

Absents : Monsieur GODEL, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-053 MEDIATHEQUE CHOIX MAITRISE D'OEUVRE

Vu l'article L2122-21-6 du code général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire sous le contrôle du conseil municipal, d'exécuter les décisions dudit conseil, et notamment « de souscrire les marchés » ainsi, le cas échéant, que les avenants ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 24-013 en date du 15 février 2024 autorisant le maire à lancer une consultation en procédure adaptée pour choisir un maître d'œuvre pour le projet de création d'une médiathèque ;

Considérant que trois offres ont été déposées et que toutes ont été jugées recevables ;

Considérant l'estimation établie par l'assistant à maîtrise d'ouvrage à 86 359€HT ;

Considérant les critères de pondération retenus (60% technique – 40% prix), la commission des travaux réunie le 11 juin 2024 a retenu l'offre de DAUCHEZ ARCHITECTE, offre la mieux disante d'un montant de 77 385,92€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le choix de DAUCHEZ ARCHITECTES pour mener la maîtrise d'œuvre du projet de création – extension de médiathèque ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

VOTE : POUR : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20240615-24-053-DE
Date de télétransmission : 19/06/2024
Date de réception préfecture : 19/06/2024